



DOSSIER DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA CIVIS DU 18/09/23

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD



Les Élus de la CIVIS se réunissent ce **lundi 18 septembre 2023** à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre pour décider des grandes orientations de l'intercommunalité et des projets à mettre en place. **56 points sont inscrits à l'ordre du jour.**

Parmi eux :

- La mise en place de fonds de concours pour le financement des travaux de modernisation du chemin Bateau sur la commune des Avirons **(21)**
- La mise en place de fonds de concours pour le financement des travaux d'aménagement du chemin René Vitry sur la commune des Avirons **(22)**
- L'attribution d'une subvention à l'association RUN ODYSSEA au titre de l'année 2023 **(25)**
- La signature des promesses de vente - Agrément du Conseil Communautaire sur les attributaires - dans Zone d'Aménagement Economique (ZAE) dite « ZI n° 4 » **(28)**
- L'avis de la CIVIS sur les projets de cession des lots à usage d'activités économiques dans la ZAC Roland Garros Cilaos **(30)**



Fonds de concours pour la commune des Avirons.

La CIVIS soutient aujourd'hui la commune des Avirons en lui affectant des fonds de concours attribué au titre l'année 2023 pour **la réalisation de deux projets** :

- les travaux de modernisation du chemin Bateau
- les travaux d'aménagement du chemin René Vitry

La CIVIS participe ainsi aux dépenses à hauteur de 303 982,00€ sur ces deux opérations.

ORGANISMES	MODERNISATION DU CHEMIN BATEAU	AMÉNAGEMENT DU CHEMIN RENÉ VITRY
CIVIS	119 021,60 €	184 960,40 €
Etat-DSIL 2023	726 113,00 €	- €
Commune	192 170,05 €	184 960,40 €
Total (HT)	1 037 304,65 €	369 920,80 €



Les fonds de concours.

Le fonds de concours désigne le versement de subvention par un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à une ou plusieurs des communes membres afin de financer la réalisation d'un équipement.



Run Odyssée.

Chaque année depuis 2008, la forêt de L'Étang-Salé se teinte de rose pour accueillir la manifestation ODYSSEA REUNION. Des courses et marches sont organisées en faveur de la lutte contre le cancer du sein.

Partenaire de longue date, la CIVIS renouvèle une fois de plus son soutien financier et logistique à l'association RUN ODYSSEA pour que cette association puisse continuer à reverser l'intégralité des frais d'inscription aux associations qui aident les malades, le soutien de partenaires pour la prise en charge des coûts liés à l'organisation est indispensable.

Ainsi, **une subvention de 5 500 € sera accordée à l'organisation de l'édition 2023** de cette manifestation programmée les 4 et 5 novembre 2023.

Outre cette subvention en numéraire, l'association pourra bénéficier, d'avantages en nature (valorisés à 14 270 €) alloués par la CIVIS :

- Mise à disposition de places de camping au camping de L'Étang-Salé
- Mise à disposition de bacs verts et jaunes et d'une benne de collecte
- Mise à disposition de navettes de bus

À travers l'octroi de cette subvention, la CIVIS et son conseil communautaire entendent soutenir une cause qui touche de plus en plus de concitoyens.

Signature de promesses de vente pour la ZI n°4.

Suite au transfert de compétences institué par la Loi NOTRe, et notamment la compétence « développement économique », la commune de Saint-Pierre a transféré l'opération aménagement de la ZI 4 tranches 2, 2 bis et 3 à la CIVIS.

Le programme d'aménagement de la « Zone Industrielle n° 4 » a pour objectif de poursuivre la mise à disposition du foncier pour les acteurs économiques et d'approuver la viabilisation et l'aménagement du foncier, les extractions de matériaux, le périmètre de 53 hectares et enfin, le bilan prévisionnel de l'opération portant sur 55 694 033 €. Pour mener à bien ce projet, la SPL Grand Sud a été désignée en qualité de concessionnaire d'aménagement.

Une fois les candidats sélectionnés sur critères, une promesse de vente, avec conditions suspensives de l'obtention du permis de construire et des autorisations d'exploitation, si nécessaire, est alors signée avec, pour annexe, le règlement du permis d'aménager fixant les prescriptions réglementaires générales ainsi que l'affectation des surfaces de plancher à construire par parcelle.

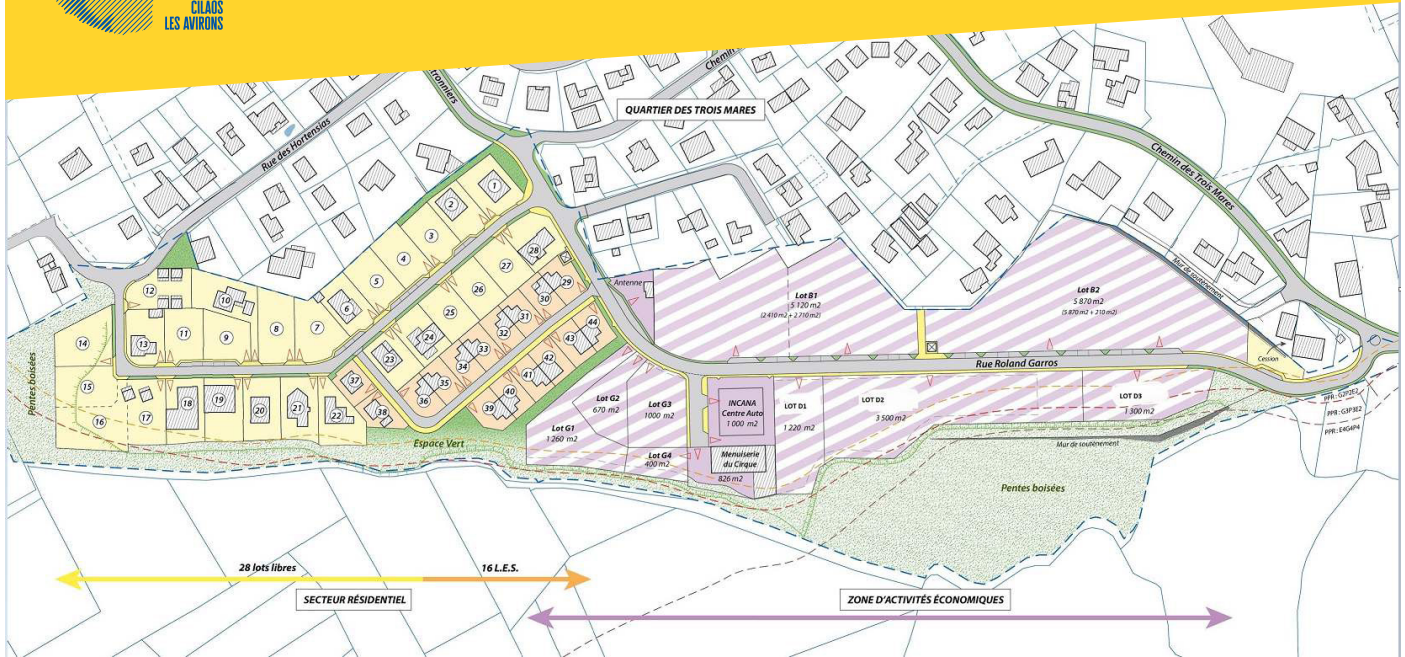
Dans le cadre du contrôle analogue exercé par la CIVIS, l'intercommunalité doit donner son agrément sur les conditions de chaque cession.

Ainsi, la commission ad'hoc s'est réunie et a décidé d'attribuer les lots suivants aux entreprises suivantes :

- Acropole Investissement SARL
- Charcuterie SOUBADOU et fils
- BCI Transport sas

L'aménagement du territoire et son développement économique restent un levier majeur de l'action de la CIVIS.





ZAC Roland Garros Cilaos – Avis de la CIVIS sur les projets de cession.

Par délibération n° 210408_20 du Conseil Communautaire du 8 avril 2021, la CIVIS avait prolongé, par voie d'avenant, le contrat de concession conclu avec la SEMADER, relatif à la réalisation de la ZAC Roland Garros à Cilaos, et ce jusqu'au 31 décembre 2022. Ce contrat de concession est en cours de prolongation jusqu'au 31 décembre 2023.

Cette prolongation avait pour but de finaliser les opérations de clôture de la concession et commercialiser les parcelles de l'opération.

Dans le but de permettre la vente des lots ci-après désignés, conformément à l'article 31 du contrat de concession, la SEMADER sollicite l'avis sur les projets de cession. Les parcelles à usage d'activités sont cédées au prix de 115 euros HT/m² constructible, 10 € HT/m² en aléa moyen et 5 € HT/m² en aléa fort.

La parcelle identifiée (AM 951 pour partie renumérotée AM 1006) a déjà fait l'objet de délibération de la part de la CIVIS le 30 juin 2022 (délibération n°220630-15) pour céder ce foncier à la commune de Cilaos. Toutefois la commune, initialement agréée, ne souhaite pas poursuivre son acquisition. La parcelle a donc été remise à la commercialisation.

La société IDMONT AMBULANCE souhaite acquérir cette parcelle pour le transfert de son siège social de son activité de transport sanitaire. Ainsi, le conseil communautaire a émis un avis favorable sur ce projet.



SAINT-PIERRE
SAINT-LOUIS
L'ÉTANG-SALÉ
PETITE-ÎLE
CILAOS
LES AVIRONS

Contact presse

CIVIS :

communication@civis.re

0262 49 96 00

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD